Prolongation des heures de séance

La motion visant à prolonger les heures est rendue possible par le nouveau Règlement provisoire de la Chambre des communes, adopté à la suite des recommandations d'un comité parlementaire très important qui a étudié en détail le fonctionnement de la Chambre. Il a proposé une série de nouveaux articles conçus pour que la Chambre travaille selon les désirs des députés et non ceux du gouvernement, du cabinet du premier ministre, ou du bureau du Conseil privé.

Sachant que cet article du Règlement existait et sachant que le programme législatif du gouvernement était bloqué, je suis surpris que nous n'ayons reçu le texte de la motion qu'aujourd'hui à environ trois heures moins dix. Cela ne nous a pas facilité les choses, mais nous sommes prêts à nous en accommoder.

Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré que le gouvernement était prêt à négocier, mais notre parti à nous, monsieur le Président, n'est pas prêt à négocier à la Chambre. Les représentants des ministres pourraient se consulter chaque jour pour que ces travaux se déroulent d'une façon plus harmonieuse qu'aujourd'hui. Le procédé que le Nouveau parti démocratique a préconisé aurait pu vraisemblablement permettre de passer outre à la motion, mais nous estimons quant à nous qu'il serait contraire à l'esprit qui a présidé à la réforme parlementaire et à la façon dont la Chambre devrait fonctionner.

Ce qui est contraire à notre tradition parlementaire, c'est lorsque le gouvernement fixe à l'opposition son dernier jour désigné, l'empêchant ainsi d'examiner l'affaire de Canadair et d'autres problèmes, qu'elle entendait soulever, étudier, et expliquer aux Canadiens lors de l'examen des crédits. Ce qui nuit aussi au bon fonctionnement de la Chambre c'est lorsque les ministres font des déclarations aux média au lieu de les faire à la Chambre à l'appel des motions. Je n'ai pas d'objection à ce que les ministres s'adressent aux journalistes, mais ils devraient certainement annoncer leurs projets à la Chambre des communes d'abord. Nous estimons que c'est dans cette enceinte que devraient être débattues les grandes questions de l'heure. Le tarif du Nid-de-Corbeau aurait dû être débattu ici en premier lieu, et non pas faire l'objet d'une série de communiqués publiés depuis deux ans et demi.

Je tiens à faire remarquer au leader parlementaire du gouvernement, au Nouveau parti démocratique et aux Canadiens que nous sommes ici en tant qu'opposition officielle pour travailler. Nous sommes ici pour discuter, pour examiner les projets de loi proposés par le gouvernement; certains d'entre eux ont de l'importance et nous voudrions qu'ils soient adoptés. La loyale opposition de Sa Majesté, le parti progressiste conservateur, souhaite l'adoption de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Nous voulons que cette mesure soit mise en délibération afin que là où il y a lieu d'améliorer les installations de pêche existantes, l'on puisse les entreprendre. Nous voulons que le projet de loi C-148, loi nº 2 modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, fasse l'objet d'un débat. Le projet de loi C-154, relatif à l'élargissement des activités du MEER, est encore plus urgent. Le leader parlementaire sait à quel point cette mesure est importante pour les régions qui ont désespérément besoin des avantages que procure cette mesure. Je tiens d'ailleurs à rappeler à ce dernier de ne pas s'y méprendre car nous ne tomberons pas dans le piège qui nous est tendu par le biais du nouveau projet de loi parrainé par le ministre de l'Industrie et du Commerce; cette mesure vise à supprimer le MEER afin que le gouvernement puisse, en vertu de ce nouveau programme, faire bénéficier des subventions les seules circonscriptions libérales. Ce qu'il y a de bien dans la mesure concernant le MEER, c'est que les circonscriptions conservatrices peuvent encore recevoir des subventions du gouvernement. Nous estimons que nos partisans ont droit à ces subventions, et nous ne nous laisserons pas prendre au piège.

Nous ne permettrons certainement pas que le projet de loi sur les subventions au développement régional soit adopté dans son libellé actuel, étant donné surtout que les facteurs d'emploi qui y sont prévus n'ont ni queue ni tête. Nous tenons mordicus à ce que la loi canadienne sur les prêts aux étudiants soit adoptée afin que les étudiants qui n'arrivent pas en ce moment à se trouver du travail en raison de la mauvaise gestion de l'économie par les libéraux, puissent obtenir les prêts dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études.

Lundi, le gouvernement a inscrit au Feuilleton la résolution sur les droits des autochtones. Nous en avons discuté au caucus et nous avons résolu d'y donner suite. Nous estimons que la question devrait faire l'objet d'un débat à la Chambre des communes et être ensuite renvoyée au comité.

Le projet de loi C-163, loi sur le Bureau canadien de la sécurité aérienne, est une mesure très importante. Elle fait suite au rapport de la commission Dubin et elle accroîtera la sécurité des voyageurs qui empruntent la voie des airs.

Nous avons fait état du mécontentement que nous inspire le projet de loi C-152, la loi organique, mais nous n'avons jamais dit que nous en retarderions l'adoption. De nombreuses améliorations s'imposent. Aucun des députés de ce côté-ci ne veut qu'un sénateur soit nommé secrétaire parlementaire. Monsieur le Président, ils ne font déjà pas grand-chose pour le traitement qu'on leur verse. Il est inutile de leur accorder en plus un salaire de secrétaire parlementaire. Ce serait insulter les Canadiens. Cet aspect du projet de loi va être durement critiqué. Il y a suffisamment de secrétaires parlementaires ici qui ne savent pas ce qui se passe. S'ils siégeaient au Sénat, nous ne pourrions même pas nous adresser à eux.

Le projet de loi C-95 concerne les paris collectifs sportifs. Nous pourrions certainement adopter ce projet de loi dans un délai raisonnable.

Chacune de ces mesures est importante pour de vastes catégories de Canadiens. Nous sommes disposés à siéger plus long-temps pour que ces mesures soient adoptées. J'avoue franchement, monsieur le Président, que l'esprit qui règne au sein du comité sur la réforme parlementaire ne transparaît pas toujours dans la façon dont le gouvernement traite l'opposition. Nous estimons qu'il faudrait garantir d'une quelconque manière à tous les Canadiens qui attendent avec impatience l'adoption de ces projets de loi qu'ils vont effectivement être adoptés.

Au nom du parti progressiste-conservateur, je propose l'amendement suivant à la motion présentée par le leader parlementaire du gouvernement:

Que la motion soit amendée en supprimant le point après «députés» et en ajoutant ce qui suit:

à condition que les heures de séance après 18 heures jusqu'au 30 juin inclus soient consacrées à l'étude des mesures législatives du gouvernement dans l'ordre qui suit jusqu'à l'adoption des projets de loi en question.